

LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 2 JANVIER 1956

Les effets malins du mode de scrutin.

Miracles et bonus pour le MRP mais au prix d'une plus forte régionalisation.

Proportionnelle sur mesure pour le Parti communiste.

Brusque entrée de nouveaux protestataires qu'on n'avait pas vu venir : les poujadistes.

Front Républicain : un « vainqueur » très minoritaire.

S'agissant des résultats des élections législatives du 2 janvier 1956, qui ont suivi aussitôt la dissolution de l'Assemblée Nationale par décret du 1^{er} décembre, nous disposons de « L'Année Politique - 1955 » (qui y consacre quelques pages), de « L'Année Politique - 1956 », d'une édition du « Quid » (celle de 1996) et de l'ouvrage de Pierre Létamendia intitulé « Le Mouvement Républicain Populaire » (Editions Beauchesne 1995).

A QUELS RESULTATS SE REFERER ?

Dans ces quatre publications, l'analyse des résultats n'est établie que sur ceux de la métropole et cela pour deux raisons : 1° les élections n'ont pas eu lieu en Algérie (où l'on compte 27 sièges, 16 pour le 1^{er} collège, 11 pour le second) ; 2° dans les départements et les territoires d'outre-mer, les engagements politiques des élus ne correspondent pas souvent à ceux des partis métropolitains ; ils sont parfois flous et subtils.

Dans les deux « années politiques » (1955 et 1956), on conserve l'habitude de présenter de façon avantageuse les résultats obtenus par les radicaux et leurs alliés (ou parfois rivaux) de l'UDSR et du Rassemblement des Gauches Républicaines. Il n'y a pas lieu de s'en étonner puisque la ligne éditoriale de ces ouvrages, publiés par les Editions du Grand Siècle, est fixée par deux personnalités représentatives du radicalisme sous toutes ses formes, André Siegfried et Edouard Bonnefous.

En revanche, cette tendance à avantager les radicaux peut conduire à des imprécisions, ou même à des erreurs, surtout dans la mesure des rapports de force entre la droite et la gauche.

Ainsi trouve-t-on dans la campagne électorale de décembre 1955 des candidats ayant pour étiquette : Parti radical, ou Parti radical- RGR, ou RGR-Parti radical, ou UDSR, ou RGR-UDSR, ou UDSR-RGR, ou RGR tout court. Au moment de répartir les suffrages obtenus par tous ces candidats entre ces trois formations, il n'est pas exclu dans un journal que le préposé à cette arithmétique en attribue, ici ou là, une partie à plusieurs d'entre elles. D'autant qu'au ministère de l'Intérieur, où règne la pensée radicale, ce cumul, s'il est découvert, déclenche plutôt le sourire que le rappel à l'ordre. Exemple : dans son numéro sur 1956, « L'Année Politique » (page 2) indique : RGR-Radicaux : 13,4% (des suffrages exprimés) ; ce qui n'est pas vraisemblable et qui ne sera pas finalement retenu par les observateurs avertis.

Quant au classement « à gauche » des radicaux et de leurs alliés (et parfois rivaux) du RGR et de l'UDSR, il suscite l'étonnement et, à la longue l'agacement, chez ceux qui suivent les débats parlementaires, assistent aux congrès des partis politiques et lisent les journaux. Dans le monde radical, on est « laïque », au sens que ce mot avait sous la Troisième République, c'est-à-dire plutôt anti-catholique, à part quelques exceptions ; tel René Billères, ministre de l'Education Nationale, qui habite près de la place de la Porte de Saint-Cloud et qui va à la messe chaque dimanche matin, un gros missel sous le bras, à l'église de sa paroisse, Sainte Jeanne de Chantal. En revanche, dans les domaines financier, économique et social, on est proche de la droite classique, au Palais du Luxembourg sans aucun complexe, au Palais-Bourbon avec un peu de retenue ; au moment de la discussion des lois dans les deux assemblées, on devance souvent les orateurs de la droite parce qu'on en a de plus brillants et de plus compétents ; on ne manque pas une occasion de dire tout le mal qu'on pense des grandes réformes de l'époque de la Libération, les nationalisations, la Sécurité Sociale, notamment ; on n'a pas l'idée, avant de prendre une décision, de consulter les grandes centrales syndicales... Sans parler du Tripartisme (MRP-SFIO-PC) de 1945-1947, que l'on a dénoncé comme une menace pour la démocratie, ou de l'institution, en 1952, d'un Code du travail outre-mer, que l'on a réussi à ne pas appliquer.

Ce mélange des genres, on le trouve, très nature, dans le dispositif radical pour les élections du 2 janvier 1956.

Exemple ?

Dans le secteur des beaux quartiers de Paris (deuxième circonscription de la Seine), c'est le Docteur Bernard Lafay, ministre de la Santé Publique, qui anime (un énorme affichage) la campagne de la droite ; il a l'étiquette RGR. Ce qui va lui permettre de devancer l'Indépendant modéré Jacques Féron, président du Conseil municipal de Paris (87.949 voix pour l'un, 72 496 pour l'autre). Mais qui dit « ratissage » des électeurs ne doit pas s'arrêter en chemin : côté centre-gauche, le Parti radical présente des mendésistes, dont la liste obtient deux élus, comme celle de Lafay et celle de Féron.

La famille radicale, en ce milieu du vingtième siècle, est ainsi une grande famille centriste, bien installée dans le confort de la droite, avec une porte ouverte à droite et une porte entrouverte à gauche. C'est un fait,

certes. C'est le droit du rédacteur de l'écrire. Mais dans une analyse des courants électoraux en ce début de 1956, quel est l'intérêt d'en regrouper trois qui se dispersent, volontairement, entre la droite, le centre et la gauche ? Dans les premiers jours de janvier, Edgar Faure créera un Groupe RGR autonome au Palais-Bourbon, où viendront s'inscrire Bernard Lafay, Jacques Médecin, maire de Nice, Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères sous la Troisième République...

Le 17 janvier, André Morice réunira au ministère de l'Industrie et du Commerce (il est membre du Gouvernement Edgar Faure) quarante parlementaires radicaux soucieux de s'opposer aux décisions prises la veille par le comité exécutif de leur parti à la demande de Mendès-France...

Autres sources à notre disposition : le Quid et le Létamendia. Sur les résultats du MRP, elles coïncident. Et le Quid répond souvent à nos recherches, comme « L'Année Politique », qui n'a pas d'équivalent.

UN GAGNANT, PAS DE VAINQUEUR

Nous nous référons donc aux résultats tirés du Quid.

Les voici.

Inscrits : 26.774.899. Votants : 22.191.957

Abstentions : 4.602.942 (17,2%)

Nombre de voix obtenues par chaque formation

politique et pourcentage par rapport aux suffrages exprimés
(dont le nombre est légèrement inférieur à celui des votants).

		%
• Parti communiste et ses Apparentés progressistes (Gélus)	5.514.403	25,9
• Modérés (Indépendants, Paysans, ARS)	3.259.782	15,3
• SFIO	3.247.431	15,2
• UDCA-Poujadistes	2.483.813	11,6
• Radicaux-UDSR—RGR	2.389.163	11,3
• MRP	2.366.321	11,1
• Républicains sociaux	585.764	2,7
• Extrême droite	260.749	1,2
• Divers	98.600	0,4

Nettement en tête : le Parti communiste, dirigé par Maurice Thorez et Jacques Duclos.

Viennent ensuite, avec un peu plus de 15% des suffrages chacun, la SFIO, dirigée par Guy Mollet, et la droite classique, animée par Antoine Pinay et organisée par Roger Duchet.

Puis, entre 11 et 12%, on trouve les poujadistes, qui doivent leur succès au flair et à l'action de Robert Poujade, les radicaux et leurs alliés, qui ont autant de chefs que de tendances (Herriot ; Mensès-France, André Morice, Bernard Lafay, Edgar Faure, Vincent Badie, François Mitterrand, René Pleven) et le MRP, dirigé par Pierre-Henri Teitgen et Maurice-René Simonnet.

Les Républicains sociaux, que Jacques Chaban - Delmas cherche à faire participer au Front Republicain (Mollet-Mendès), chutent jusqu'à 2,7%. Le RPF est loin !

Dans ces conditions, existe-t-il une majorité de gouvernement dans la nouvelle assemblée ?

Les « activistes » du Front Republicain, avec le soutien de « L'Express », proclament leur victoire. C'est vite dit ! Les candidats qui se sont réclamés du Front Republicain durant la campagne électorale sont les socialistes, les deux tiers des radicaux-RGR-UDSR et les deux tiers des Républicains sociaux : ensemble ils ont recueilli 25% des suffrages exprimés. Ceux d'entre eux qui ont été élus s'inscrivent dans les groupes socialistes, radical, UDSR-RDA (Rassemblement Démocratique Africain) et URAS (Républicains sociaux) ; ensemble ces quatre groupes réunissent 195 députés sur 595 (32,7%), en comptant parmi eux ceux qui sont réticents à s'engager sur cette voix. Un tiers des voix, ce n'est pas une majorité de gouvernement. Mais existe-t-il une majorité constituée autrement ? Ni Guy Mollet ni Mendès-France ne veulent en entendre parler.

Avec ses 150 députés (un quart de l'Assemblée) et ses 25,9% des suffrages exprimés en métropole (un peu plus du quart) le Parti communiste est sorti premier de l'épreuve électorale, mais il n'y a pas de majorité dans la nouvelle assemblée, pas plus qu'il n'y en avait dans l'ancienne.

MIRACLES POUR LE MRP...

Le MRP obtient le même nombre de suffrages qu'aux élections législatives du 17 juin 1951 à 3000 voix près (2.366.321 au lieu de 2.369.778), mais son pourcentage par rapport aux suffrages exprimés descend de 12,6 à 11,1.

Ses élus sont au nombre de 73 au soir du scrutin et de 74 à partir du 16 février à la suite de la validation de l'élection d'Alfred Coste-Floret dans la Haute-Garonne aux dépens du poujadiste Calmel. Dans l'assemblée dissoute le 1^{er} janvier, ils étaient 87.

Dans l'ensemble, ces résultats sont légèrement supérieurs à ceux que l'on prévoyait au sein du Groupe MRP au cours du dernier trimestre de 1955. On y redoutait - comme dans les autres groupes -, les effets négatifs sur l'opinion publique des crises ministérielles intervenues depuis le début de la deuxième législature, de l'échec de la CED, de la rébellion algérienne et, s'agissant du MRP lui-même, de l'ambiguïté de sa position : il venait de gouverner avec la droite durant quatre ans et demi sans cesser de réclamer un gouvernement de centre-gauche (dans les motions finales des réunions de son congrès national et de son comité national ainsi que dans les déclarations publiques de ses dirigeants lors des consultations préalables à la formation d'un gouvernement).

En fait, la reconduction de la loi électorale de 1951 l'a beaucoup avantagé.

Il s'agit du scrutin de liste à un tour avec répartition proportionnelle partout mais avec deux modes différents selon que l'on se trouve dans la région parisienne ou en province.

Dans Paris et la proche banlieue (alors département de la Seine) et dans la banlieue plus lointaine tout autour de la capitale (alors département de la Seine-et-Oise avec Versailles pour chef-lieu), l'apparement des listes est exclu et la répartition des sièges se fait en application du « plus fort reste ». L'objectif de ce système est d'assurer une représentation à l'Assemblée Nationale aux principaux partis politiques même dans les circonscriptions où tel ou tel d'entre eux se trouve en situation de faiblesse.

Dans les autres départements, l'apparement des listes est possible et il est complété par une clause fortement majoritaire. Au moment de la répartition des sièges, on part du chiffre des suffrages obtenus par chaque groupement de listes en les additionnant (et si leur addition donne une majorité absolue des suffrages exprimés dans la circonscription, le groupement des listes apparementées obtient tous les sièges). En outre, la répartition finale se fait « à la plus haute moyenne » entre les groupements de listes et les listes isolées et à l'intérieur de chaque groupement...

Ainsi le « régime parisien » profite-t-il aux petites formations et aux partis en crise localement, aux dépens des autres, alors que « régime provincial » a l'effet inverse, mais encore accentué en la circonstance en raison de l'apparement. Et, ce 2 janvier 1956, « les choses étant ce qu'elles sont », chacun de ces deux systèmes est « terriblement » efficace.

- Dans la première circonscription de la Seine (Paris-Quartier latin, quartier des ministères, 14^e et 15^e - classes moyennes ou populaires), **Jean Cayeux** est réélu avec 30.079 voix sur 467.266 suffrages exprimés (6,43%), alors que le Parti communiste obtient 3 sièges avec 120.330 voix, les modérés 2 sièges avec 100.979 voix, les radicaux 2 sièges avec

80.245 voix, la SFIO 1 siège avec 42.647 voix, l'UDCA (Le Pen) 1 siège avec 37.748 voix.

- Dans la deuxième circonscription de la Seine (Paris « bourgeois », Ouest et Nord-Ouest, 18è), **Robert Lecourt** garde son siège avec 20.274 voix sur 491.457 suffrages exprimés (4,12%), alors que le Parti communiste obtient 2 sièges avec 102.621 voix, le RGR 2 sièges avec 87.949 voix, les modérés 2 sièges avec 72.496 voix, les radicaux 2 sièges avec 71.668 voix, la SFIO 1 siège avec 38.837 voix, l'UDCA 1 siège avec 37.456 voix.

L'auteur de cet article, qui était scrutateur d'un bureau de vote dans le quartier des Grandes Carrières (18è), se souvient : Lecourt y obtenait 2,5% des voix. Il rentre chez lui tout triste, persuadé que Lecourt, président du Groupe MRP, son « patron » était battu.

- Dans la troisième circonscription de la Seine (Paris-Est et Sud-Est, à grande majorité populaire), celle de Marc Sangnier de 1945 à 1950, **Francine Lefebvre** est réélue avec 25.595 voix sur 496.495 suffrages exprimés (5,15%), alors que le Parti communiste obtient 4 sièges avec 167.089 voix, les radicaux 2 sièges avec 64.194 voix, la SFIO 1 siège avec 50.690 voix, les modérés 1 siège avec 50.267 voix, l'UDCA 1 siège avec 47.230 voix, le RGR 1 siège avec 19.090 voix (moins que F. Lefebvre).
- Dans la quatrième circonscription de la Seine (banlieue Sud-Est et Sud), **Paul Bacon**, ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, est réélu avec 32.733 voix sur 465.075 suffrages exprimés (7,03%), alors que le Parti communiste obtient 4 sièges avec 174.393 voix, la SFIO 1 siège avec 62.538 voix, les radicaux 1 siège avec 48.267 voix, l'UDCA 1 siège avec 42.162 voix, les modérés 1 siège avec 35.462 voix.
- Dans la cinquième circonscription de la Seine (Asnières, Clichy, Saint-Ouen, Courbevoie, Boulogne, Neuilly...) **Fernand Bouxom** est réélu avec 23.006 voix sur 422.225 suffrages exprimés (5,44%) alors que le Parti communiste obtient 3 sièges avec 151.272 voix, les radicaux 1 siège avec 64.051 voix, les modérés 1 siège avec 52.144 voix, la SFIO 1 siège avec 50.113 voix, l'UDCA 1 siège avec 32.660 voix, les Républicains sociaux 1 siège avec 19.253 voix (moins que Bouxom).
- Dans la sixième circonscription de la Seine (la couronne de banlieue de Saint-Denis à Vincennes en passant par Aubervilliers et Montreuil), **Joseph Dumas n'est pas réélu**. Il obtient 20.233 voix sur 371.902 suffrages exprimés (5,44%), alors que le Parti communiste obtient 3 sièges avec 169.271 voix, le Parti radical 1 siège avec 42.167 voix, la SFIO 1 siège avec 36.780 voix, le RGR 1 siège avec 26.451 voix, et l'UDCA 1 siège avec 22.322 voix.
- Dans la première circonscription de la Seine-et-Oise (Nord et Ouest), **Robert Bichet** est réélu avec 28.900 voix sur 442.257 suffrages exprimés (6,53%), alors que le Parti communiste obtient 3 sièges avec 160.861 voix, le Front Républicain 1 siège avec 42.738 voix (Jean de Lipkowski) ; l'UDCA 1 siège avec 41.156 voix, le RGR et modérés 1 siège avec 40.557 voix, la SFIO 1 siège avec 40.340 voix, le Parti radical 1 siège avec 25.356 (moins que Bichet), ce siège allant à Léon Hovnanian, rival de Lipkowski au sien de la famille radicale.
- Dans la deuxième circonscription de la Seine-et-Oise (Versailles, Corbeil, Rambouillet, Etampes), **Gilbert Cartier** est réélu avec 25.101 voix sur 448.365 suffrages exprimés (5,59%), alors que le Parti communiste obtient 3 sièges avec 141.741 voix, le Parti radical 1 siège avec 57.152 voix, l'UDCA 1 siège avec 42.985 voix, la SFIO 1 siège avec 42.876 voix, le RGR-UDSR, 1 siège avec 41.709 voix, les modérés 1 siège avec 39.437 voix.

Ainsi, dans Paris et les deux couronnes de banlieue (Seine et Seine-et-Oise), le MRP sauve 7 sièges sur 8.

Il le doit essentiellement à l'effet du système de la répartition proportionnelle au plus fort reste.

Cet effet favorise également l'élection de nouveaux candidats radicaux qui se réclament du mendésisme et qui se trouvent en concurrence avec d'autres, qui, pour se démarquer, utilisent souvent l'étiquette RGR.

Il a en revanche peu d'effet sur les résultats du Parti communiste : en raison de succès très importants dans les huit circonscriptions, celui-ci trouve sa juste part dès la première phase de la répartition, celle que se fait en application du quotient. Les chiffres sont d'ailleurs étonnants :

- Le total des suffrages exprimés dans les huit circonscriptions est de : 3.605.002 ;
- Le total des voix recueillies par le Parti communiste dans ces huit circonscriptions est de : 1.187.578, soit 32,94% ;
- Ces huit circonscriptions disposent de 75 sièges ; le PC en obtient 25, soit 33,33%. **De la proportionnelle sur mesure !** Comme pour ses 150 sièges sur un peu plus de 600 et ses 25,9% des suffrages exprimés en métropole.

Cette analyse, en tout cas, offre un sujet intéressant aux politologues, notamment sur l'importance des modes de scrutin sur l'action politique, et aux historiens sur la puissance électorale du Parti communiste sous la Quatrième République et le blocage qu'il exerçait contre toute tentative de constituer une majorité parlementaire cohérente.

... ET MEME DE GROS BONUS

A l'inverse, disons-nous, la répartition des sièges à la plus forte moyenne amplifie le succès des listes qui arrivent en tête, succès qui devient impressionnant là où s'y ajoute la clause majoritaire qui résulte de l'apparementement de plusieurs listes.

C'est nettement le cas du MRP dans 4 départements où 29 sièges sont en jeu : Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle et Morbihan.

- Dans le Haut-Rhin, le MRP enlève 5 sièges sur 6 (le sixième est attribué à la liste des Indépendants et des Républicains sociaux, apparentée) avec 40,68% des suffrages exprimés : Rey, maire de Colmar, Wasmer, Ulrich, Ortlieb, Balestreri.
- Dans le Bas-Rhin, le MRP enlève 7 sièges sur 9 (les 2 autres sont attribués aux deux listes apparentées, celle des Indépendants et celle des Républicains sociaux) avec 42,92% des suffrages exprimés : Pflimlin, Meck, Lux, Schmitt, Klock, Tubach, Arbogast.
- Dans la Moselle, le MRP enlève 4 sièges sur 7 (les 3 autres sont attribués à la liste des Indépendants, apparentée, où se trouve Thiriet, ancien MRP) avec 27,48% des suffrages exprimés : Robert Schuman, Schaff, Engel, Seitlinger.
- Dans le Morbihan, le MRP enlève 5 sièges sur 7 (les 2 autres sont attribués à la liste des Indépendants, apparentée) avec 32,97% des suffrages exprimés : Ihuel, Jégorel, Christian Bonnet, Vignard, Ferrand.

Ces succès ne compensent pas, évidemment, à l'échelon national, une progression dans la régionalisation électorale du MRP.

Le Parti communiste (avec ses 6 apparentés progressistes) reste le premier parti de France, avec 25,9% des suffrages en métropole, devant les modérés et la SFIO, qui sont à égalité (15, 3 et 15,2%).

Le MRP arrive en sixième position, derrière les poujadistes de l'UDCA et les radicaux -RGR-UDSR.

DES APPARETLEMENTS SURTOUT AVEC LA DROITE

Dans les 95 circonscriptions où l'apparementement des listes était possible, les listes MRP ont conclu un apparementement dans 49 d'entre elles : 46 fois avec les listes modérées (Indépendants, Paysans, ARS), en y ajoutant 18 fois les Républicains sociaux, 10 fois le RGR, 2 fois les radicaux et 2 fois l'UDSR. La SFIO avait refusé tout apparementement avec le MRP.

Janvier 1956

LE NOUVEAU GROUPE MRP

Le matin du mercredi 18 janvier 1956, Maurice-René Simonnet reçoit au 4^e Bureau du Palais-Bourbon les candidats MRP qui viennent d'être élus ou réélus. Ils sont 71 à s'être fait inscrire ; ils seront 74 dans les semaines suivantes.

Le secrétaire général du Mouvement, qui vient d'être réélu dans la Drôme, leur expose ou leur rappelle comment fonctionnent l'Assemblée Nationale, le Groupe et le Secrétariat général du parti, rue de Poissy à Paris.

- 7 députés MRP sortants ne se sont pas représentés le 2 janvier 1956 : Philippe Bapst (Bas-Rhin), Charles Barangé (Maine-et-Loire), Jacques Fonlupt-Espéraber (Haut-Rhin), Henri Hulin (Aisne), Paul Hutin-Desgrèes (Morbihan), Louis Martel (Haute-Savoie), Jonah Ranaivo (Madagascar).
- Aït Ali, député d'Alger, se trouve dans la même situation que tous ses collègues d'Algérie.
- 26 députés sortants étaient de nouveaux candidats mais n'ont pas été réélus : Jean Aubin (Hautes-Alpes), André Burlot (Loir-et-Cher), Jean Catrice (Nord), Georges Coudray (Ille-et-Vilaine), Paul Couston (Vaucluse), Joseph Defos du Rau (Landes), Paul Delmotte (Nord) Roger Devémy (député sortant de Saône-et-Loire et candidat en Meurthe-et-Moselle), Joseph Dumas (Seine), Pierre Elain (Mayenne), Jean Errecart (Basses-Pyrénées), Emmanuel Fouyet (Finistère), Albert Gau (Aude), Henri Grimaud (Isère), Jean-Jacques Juglas (Lot-et-Garonne), Jean Lecanuet (Seine-Inférieure), Jean Letourneau (Sarthe), Michel Mercier (Loir-et-Cher), Pierre Mouchet (Haute-Savoie), Germaine Peyroles (Seine-et-Oise), Germaine Poinso-Chapuis (Bouches-du-Rhône), Sékou Sanago (Côte d'Ivoire), Charles Sauvajon (Drôme), Louis Siefridt (Seine-Inférieure), Jean Solinhac (Aveyron), Clément Taillade (Tarn).
- 20 ont été nouvellement élus : Fernand Angibault (Maine-et-Loire), maire de Saumur, Charles Arbogast (Bas-Rhin), Jean-Joseph Balestréri (Haut-Rhin), Christian Bonnet (Morbihan), Emile Engel (Moselle), qui fut député à la deuxième Constituante, Joseph Ferrand (Morbihan), Joseph Fontanet (Savoie), Pierre Guillou (Côtes-du-Nord), Léon Jégorel (Morbihan), Etienne Lux (Bas-Rhin), Lucien Nicolas (Vosges), maire de Rambervillers, Fernand Ortlieb (Haut-Rhin), Louis Orvoën (Finistère), qui fut député à la deuxième Constituante, Georges Prisset (Maine-et-Loire), Rakotoveloa (Madagascar), successeur de Ranaivo, qui ne se représentait pas, Joseph Rey (Haut-Rhin), maire de Colmar, Jean Seitlinger (Moselle), Daniel Tubach (Bas-Rhin), Henri Ulrich (Haut-Rhin), Valentin Vignard (Morbihan).

Parmi les 74 députés qui participent aux réunions du Groupe MRP, 71 sont membres adhérents et 3 sont membres apparentés à titre personnel : Ferrand, Jégorel et Rakotoveloa.

Le Groupe des Indépendants d'outre-mer, présidé par Léopold-Sedar Senghor, élu du Sénégal, compte 10 députés ; il est apparenté collectivement au Groupe MRP.

Le Groupe MRP ne compte plus que 2 députés dans les départements et territoires d'outre-mer : Rakotoveloa à Madagascar et Sidi El Mokhtar N'diaye en Mauritanie. L'ancien député MRP du Territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, Dominique Antoine Laurelli, se représentait ; il a été battu de 9 voix par le socialiste sortant Alain Savary.

Au Cameroun, l'ancien député MRP Douala Manga Bell, sortant, est réélu mais avec l'étiquette IOM. En Haute-Volta, Joseph Conombo est réélu sur une liste du « Parti social d'éducation des masses africaines » ; il reste membre de la famille MRP en adhérant au Groupe IOM. C'est le cas aussi de Jean-Hilaire Aubame, réélu au Gabon.

L'élu de Mauritanie, Sidi El Mokhtar N'diaye était sortant : il était membre, dans l'assemblée dissoute, du Groupe des Républicains sociaux. En 1956, quelques jours après les élections, il s'inscrit au Groupe MRP.

Parmi les 103 circonscriptions électorales de la métropole (il en existe 2 dans les Bouches-du-Rhône, 2 en Gironde, 3 dans le Nord, 2 dans le Pas-de-Calais, 2 dans le Rhône, 6 dans la Seine, 2 dans la Seine-et-Oise), **il y en a 57 où le MRP n'a aucun député** ; il y en avait 41, soit 16 de moins, à la suite des élections de 1951. Cela donne la mesure de la régionalisation du Mouvement.

Cette régionalisation est certes grave pour le MRP, qui a eu la vocation et garde l'ambition d'être un parti de masse, mais elle se trouve atténuée par un essor de ses idées dans des départements où elles se sont heurtées jusque là à une certaine indifférence. C'est un phénomène curieux mais incontestable.

En effet, dans un certain nombre de circonscriptions, le candidat MRP est battu tout en faisant un meilleur score que ne l'a fait son prédécesseur ou lui-même aux élections de 1951. En voici quelques exemples.

Dans les Alpes-Maritimes, M. Robaut fait 10.628 voix alors que le MRP était absent de la compétition en 1951. Même observation pour Bernard Laurent, qui obtient 5.052 voix dans l'Aube (il deviendra plus tard député puis sénateur). L'abbé Albert Gau, dans l'Aude, est battu mais il garde ses voix. Dans l'Eure-et-Loir, Cauchon fait 8.984 voix contre 6.797 en 1951. Dans l'Indre, Miannay obtient 9.383 voix contre 8.626 en 1951. Joseph Defos du Rau est battu, lui aussi, dans son fief des Landes, avec 19.894 voix, contre 19.122 cinq ans plus tôt. Pierre Boudet, ancien sénateur du Lot, a obtenu 13.680 voix lors d'une élection partielle en 1952 dans ce département radical-socialiste ; il se représente en 1956, il échoue mais il fait 15.810 voix. Jean-Jacques Juglas, ancien député de la Seine, a été élu député du Lot-et-Garonne en 1951 avec 11.556 voix ; en 1956, il est battu mais avec 15.883 voix. Dans les Hautes-Pyrénées, M. Sans ne réussit pas une percée avec ses 7.347 voix ; mais en 1951, le MRP n'y a obtenu que 4.168 voix. Jean Lecanuet, membre du Gouvernement, est battu dans la Seine-Maritime malgré un score de 24.668 voix, bien supérieur à celui qui l'a fait élire en 1951, à savoir 18.568. En Seine-et-Marne, Marcel Poimboeuf, ancien député MRP des Vosges, tente sa chance en 1956 ; il échoue avec 10.638 voix, mais le MRP n'y a fait que 7.975 voix en 1951. Paul Couston, brillant orateur et brillant pilote d'avion, a été élu député du Vaucluse en 1951 avec 13.167 voix ; en 1956, il perd son siège, avec 15.053 voix...

Ce tableau du Groupe MRP en janvier 1956 est-il complet ? On n'est jamais complet !

Peut-être faut-il lier cet essor curieux du MRP dans certains territoires ingrats à **un petit retour, à côté de lui mais curieux lui aussi, de la Jeune République sur la scène électorale**. Le MRP vient de gouverner durant plusieurs années avec la droite et il a vigoureusement combattu Mendès-France qui cherchait à regrouper une certaine gauche républicaine, alors qu'une entente aurait pu être trouvée. Comment sonder les cœurs ?

Deux députés MRP, qui avaient été exclus du Mouvement, Henri Bouret et André Denis, se sont présentés avec l'étiquette J.R. dans leurs départements, les Côtes-du-Nord et la Dordogne. Ils ont échoué l'un et l'autre. Mais les chiffres parlent : avec ses 16.044 voix, prises dans la même famille que celle du MRP, Bouret a empêché l'élection d'un troisième candidat MRP. De même, avec ses 7.829 voix, Denis a réduit de moitié le potentiel MRP dans ce département.

Dans la première circonscription de la Seine-Maritime, M. Lecoeur, J.R., a obtenu 21.538 voix et il a été élu grâce à son apparentement avec la SFIO ; Lecanuet, avec 24.688 voix, a été battu.

Dans l'Aisne, le MRP Henri Hulin, un cheminot, avait démissionné du Groupe, puis avait décidé de ne pas se représenter en 1956. Le MRP lui trouva un successeur, Choquart, qui allait faire un bon score ce 2 janvier 1956, 17.162 voix ; mais ce fut l'échec, car la famille d'esprit MRP accorda 4.895 voix à un candidat J.R.

Est-ce là de la petite histoire ? Oui, certes. Mais elle caractérise bien « le mal de vivre » qui gagne peu à peu le MRP et le fera disparaître quelques années plus tard : la difficulté qu'il a à choisir, dans l'électorat, entre ceux qui lui reprochent de ne pas être fidèle à ses origines, le Sillon de Marc Sangnier, à sa vocation apparue dans la Résistance, à son programme établi sur son Manifeste de novembre 1944 et la droite conservatrice qui le fuit dès qu'elle le voit s'y raccrocher.

LISTE DES 74 DEPUTES MRP ELUS EN JANVIER 1956 (classés par ordre alphabétique)

- Abelin Pierre (Vienne)
- Angibault Fernand (Maine-et-Loire)
- Arbogast Charles (Bas-Rhin)
- Bacon Paul (Seine)
- Balestréri Jean (Haut-Rhin)
- Barrot Noël (Haute-Loire)
- Bichet Robert (Seine-et-oise)
- Bidault Georges (Loire)
- Bonnet Christian (Morbihan)
- Bouxom Fernand (Seine)
- Buron Robert (Mayenne)
- Cartier Gilbert (Seine-et-Oise)
- Catoire Jules (Pas-de-Calais)
- Cayeux Jean (Seine)
- Charpentier René (Marne)
- De Chevigné Pierre (Basses-Pyrénées)
- Colin André (Finistère)
- Coste-Floret Alfred (Haute-Garonne)
- Coste-Flore(t Paul (Hérault)
- Dienesch Marie-Madeleine (Côtes-du-Nord)
- Dorey Henri(Belfort)
- Dupraz Joannès (Indre-et-Loire)
- Duquesne Jules (Nord)
- Engel Emile (Moselle)
- Ferrand Joseph (Morbihan)
- Fontanet Joseph (Savoie)
- Gabelle Pierre (Loiret)
- Gosset Paul (Nord)
- Guillou Pierre (Côtes-du-Nord)
- Halbout Emile (Orne)
- Ihuel Paul (Morbihan)
- Jegorel Léon (Morbihan)
- Klock Joseph (Bas-Rhin)
- Lacaze Henri (Tarn-et-Garonne)
- Lecourt Robert (Seine)
- Lefebvre Francine (Seine)
- Louvel Jean-Marie (Calvados)
- Lucas Maurice (Manche)
- Lux Etienne (Bas-Rhin)
- Meck Henri (Bas-Rhin)
- Méhaignerie Alexis (Ille-et-Vilaine)
- De Menthon François (Haute-Savoie)
- Mercier André-François (Deux-Sèvres)
- Michaud Louis (Vendée)
- Moisan Edouard (Finistère)
- Monteil André (Finistère)
- Nicolas Lucien (Vosges)
- Orvoën Louis (Finistère)
- Ortlieb Fernand (Haut-Rhin)
- Penoy René (Ardennes)
- Pflimlin Pierre (Bas-Rhin)
- Rakotoveloa (Madagascar)
- Raymond Laurent Jean (Manche)
- Reille-Soult François (Tarn)
- Rey Joseph (Haut-Rhin)
- Sauvage Jean (Maine-et-Loire)
- Schaff Joseph (Moselle)
- Schmitt Albert (Bas-Rhin)
- Schneiter Pierre (Marne)
- Schuman Robert (Moselle)
- Schumann Maurice (Nord)
- Seitlinger Jean (Moselle)
- Sidi El Mokhtar (Mauritanie)
- Simonnet Maurice-René (Drôme)
- Teitgen Pierre-Henri (Ille-et-Vilaine)
- Thibault Edouard (Gard)
- de Tinguy Lionel (Vendée)
- Tubach Daniel (Bas-Rhin)
- Ulrich Henri (Haut-Rhin)
- Viatte Charles (Jura)
- Vignard Valentin (Morbihan)
- Villard Jean (Rhône)
- Wasmer Joseph (Haut-Rhin)